

Séance du mardi 05 mai 2026

L'an deux mille vingt-six le mardi cinq mai à dix-huit heures trente minutes

Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Nicolas ISNARD, Maire.

OBJET DE LA DELIBERATION : Approbation de la suppression des chaudières au fioul du centre aéré de la Bastide-Haute, du garage Payan et de la maternelle Michelet au profit de pompes à chaleur

Date de la convocation : mercredi 29 avril 2026

Secrétaire de séance : Monsieur David YTIER

PRESENTS :

M. ISNARD

M. YTIER, Mme BONFILLON, M. ROUX, Mme BAGNIS, M. ZINSSNER, Mme COSSON-DANSET, M. MOFREDJ, Mme SOURD, M. BELIERES, Mme GUILLORET, M. ORSAL, Mme SAHRANAVARD

M. CUNIN, M. SALVI, Mme LOUBARÈCHE-GINEYT, M. CARUSO, M. BOUCHER, M. BONIJOL, M. URVOY, Mme THIERRY, M. SOLER, M. STEINBACH, Mme VIVILLE, M. BARRIELLE, Mme CORVELLEC, Mme GELY, Mme BECHLIAN-MARCHAL, Mme PROUST-IMBERT, M. HAMOU, M. BAGOT, Mme GOMEZ-NAL, Mme RAZEYRE, M. VACCAREZZA, Mme SHAHUM, M. CHINI, Mme MOUGAMMADOU, Mme BRUN LE MARCHAND

POUVOIRS :

M. ALVISI (donne pouvoir à M. ORSAL), M. MIOUSSET (donne pouvoir à M. BARRIELLE), Mme BOUSQUET-FABRE (donne pouvoir à Mme MOUGAMMADOU), Mme LE MOULT (donne pouvoir à Mme RAZEYRE)

EXCUSES :

Mme MALLART (absente excusée)

SD/MM

7.5

Services Techniques Municipaux

Approbation de la suppression des chaudières au fioul du centre aéré de la Bastide-Haute, du garage Payan et de la maternelle Michelet au profit de pompes à chaleur

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29, L. 2122-21 et L. 2331-6 ;

Vu le décret n° 2019-771 du 23 juillet 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire, dit « Décret Tertiaire » ;

Vu le décret n° 2022-8 du 5 janvier 2022 relatif aux exigences de performance environnementale des équipements de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire.

Considérant que le secteur du bâtiment représente une part importante de la consommation énergétique nationale et que l'État a mis en place un fonds d'accélération de la transition énergétique visant à soutenir les actions de rénovation et de décarbonation des territoires ;

Considérant la volonté de la commune de réduire son empreinte carbone et d'améliorer la performance énergétique de son patrimoine bâti ;

Considérant la nécessité de remplacer les chaudières au fioul du garage Payan, du centre de loisirs de la Bastide-Haute et de l'école maternelle Michelet par des équipements de production de chaleur renouvelable tels que des pompes à chaleur ;

Considérant le dispositif régional de soutien « Nos Communes d'Abord ».

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'opération de remplacement des chaudières au fioul ainsi que sur son plan de financement prévisionnel, exprimé en euros hors taxes :

Libellé de l'opération	Région 37, 24%	Ville 62, 76 %	Total 100%
Suppression des chaudières au fioul du centre aéré de la Bastide-Haute, du garage Payan et de la maternelle Michelet au profit de pompes à chaleur	200 000,00 €	337 123,24 €	537 123, 24 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Rapporteur et en avoir délibéré :

APPROUVE la réalisation de l'opération de remplacement des chaudières au fioul au titre des exercices 2026 et 2027 ;

ARRÊTE les modalités financières de l'opération telles que présentées ci-dessus ;

PREND ACTE du plan de financement prévisionnel intégrant la participation de la Région Sud ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'élu délégué à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de l'opération.

– SE PRONONCE COMME SUIT :

UNANIMITE

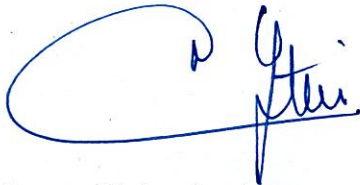
POUR : 42

ABSTENTION : 00

CONTRE : 00

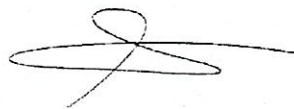
NE PREND PAS PART : 00

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait conforme



**Le secrétaire de séance,
Monsieur David YTIER**

**Nicolas ISNARD
Maire de Salon-de-Provence
Vice-Président du Conseil Régional
Président de la Métropole
Aix-Marseille-Provence**



Signé numériquement
À : SALON DE PROVENCE
(13300), FR
Le : 06/05/2026 13:30:55
SALON DE PROVENCE (VILLE)
Maire
Nicolas ISNARD